

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 décembre 2007 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Paul Veilleux, représentant de Saint-Benoît-Lâbre

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Régis Drouin, représentant de Ville Saint-Georges

Bruno Reny, représentant de Saint-Prosper

Bernard Rodrigue, représentant de Saint-Philibert

Jean-Marc Paquet, représentant de Saint-Martin

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Marc Grenier, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth

Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset

Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie

Richard Vermette, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Lachance, président et représentant de la municipalité de Saint-Gédéon de Beauce.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3610-07

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron

APPUYÉ par Madame Carole Rouleau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant l'item suivant:

L'item 17b Demande d'ajustement au contrat de collecte sélective.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3611-07

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2007

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère

APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 22 novembre 2007 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 20 décembre 2007;

- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois de novembre 2007;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de novembre 2007;
- Différents articles de journaux et de diverses publications concernant les matières résiduelles.

RÉSOLUTION NO: 3612-07

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-700667 à #C-700719 inclusivement, de même que les chèques #C-270451 à #C-270483 inclusivement, pour un déboursé total de 161 178.76\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3613-07

REMERCIEMENTS POUR SERVICES RENDUS

CONSIDÉRANT que Monsieur Gabriel Giguère, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière, a été président de la Régie de novembre 2005 à novembre 2007 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adresse à Monsieur Giguère ses plus sincères remerciements pour les services rendus à la Régie durant son terme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3614-07

FORMATION DE DIVERS COMITÉS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de former divers comités afin de préparer les différents dossiers à être présentés en assemblée du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les divers comités de la Régie soient formés des représentants suivants :

Comité « budget » : Christine Caron, Éric Lachance, Elzéar Dupuis, Régis Drouin et Gabriel Giguère;

Comité « ressources humaines » : Éric Lachance, Christine Caron, Elzéar Dupuis et Nicole Lambert;

Comité « suivi de la collecte sélective » : Éric Lachance, Gabriel Giguère, Marco Marois, Elzéar Dupuis et Régis Drouin;

Comité de « vigilance du lieu d'enfouissement » : Roger Turcotte;

Comité « d'aménagement forestier » : Gabriel Giguère, Elzéar Dupuis, Éric Lachance et Marco Marois;

Comité « collecte des RDD et autres matières » : Éric Lachance, Gabriel Giguère, Christine Caron, Régis Drouin et Elzéar Dupuis;

Comité « organisation du social annuel » : Christine Caron et Régis Drouin;

Comité « suivi du plan de gestion des matières résiduelles » : Éric Lachance, Gabriel Giguère, Régis Drouin, Christine Caron, Elzéar Dupuis et Paul Joly.

QUE les membres de ces comités peuvent s'adjoindre toutes ressources humaines jugées nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Régie;

QUE soient abrogées à toutes fins que de droit les résolutions #3319-05, #3331-05, #3341-06, #3356-06, #3414-06 et 3449-06.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3615-07

SOCIAL ANNUEL 2008

CONSIDÉRANT qu'un comité formé de Mesdames Christine Caron, Josée Larivière et Monsieur Régis Drouin recommande à la Régie de tenir son social annuel le 12 janvier 2008 à la Salle de Quilles Élite de Saint-Georges;

CONSIDÉRANT que ce comité recommande à la Régie de verser à ce comité la somme de 20.00\$ par administrateur et par employé afin d'organiser cette rencontre et que si il reste des argents, que les sommes soient gardées par le comité, afin d'organiser une prochaine rencontre;

CONSIDÉRANT que ce déboursé est évalué à 560.00\$ pour 2008, soit 18 administrateurs et 10 employés (régulier et partiel);

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine les recommandations citées dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3616-07

FOURNITURE DE DIESEL 2008

CONSIDÉRANT que la Régie, en vertu de sa résolution #3600-07, est allée en appel d'offre sur invitation pour la fourniture de diesel au cours de l'année 2008;

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont reçu le procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

Invités	Différentiel profit/litre	Montant/Litre Taxes Incluses
LES HUILES LAMONTAGNE INC.	---	N'a pas déposé
LES HUILES MARCEL GAGNON INC.	0.0590	1.0962 \$
MRG DROUIN INC.	---	N'a pas déposé
PÉTROLES CARON & PELCHAT INC.	---	N'a pas déposé
LES HUILES VACHON ENR.	0.10	1.141 \$

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lambert
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Les Huiles Marcel Gagnon Inc. le mandat de fourniture de diesel – Ultra low souffre pour l'année 2008.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3617-07

ANNULATION DE RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que la Régie s'était engagée en 2004 et en 2006 à défrayer jusqu'à concurrence de 75.00\$, les coûts relatifs à l'obtention d'un permis de conduire de classe 3 pour trois (3) de ses employés à savoir : Messieurs Pierre Paquet, Denis Fortier et John Poulin;

CONSIDÉRANT que ces employés n'ont pas donné suite à cette offre de la part de la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil annule à toute fin que de droit sa résolution #3148-04 adoptée le 16 décembre 2004 et sa résolution #3424-06 adoptée le 31 août 2006.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3618-07

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX 2008

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Paquet
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil autorise Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier à organiser pour l'année 2008 la collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières comme par les années précédentes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3619-07

COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a déposé le 03 avril 2007 auprès de Les Consultants S.M. Inc., mandataire de Recyc-Québec, deux (2) rapports de 101 pages chacun, relativement aux coûts défrayés par la Régie pour les services municipaux de collecte sélective des matières recyclables pour les années 2005 et 2006;

CONSIDÉRANT que pour compléter ces rapports Monsieur Turcotte s'est servi des rapports de tonnages de matières récupérées mensuellement fourni par l'entrepreneur chargé de faire la collecte, soit Services Sanitaires Denis Fortier Inc.;

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu de Recyc-Québec le 31 octobre 2007, un chèque au montant de 235 838.95\$ en acompte sur les compensations à recevoir pour les années 2005 et 2006 en ce qui a trait à la collecte sélective;

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée de ce conseil tenue le 22 novembre 2007, il a été majoritairement résolu que ce montant demeure pour l'instant à la Régie;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Théophile, Saint-Martin et Ville de Saint-Georges ont adopté une résolution à l'effet de réclamer à la Régie leur part de compensation dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que Monsieur Roger Turcotte a tenté d'établir le mieux possible ce que représente cette compensation et ce, pour chacune des municipalités rattachées à la Régie;

CONSIDÉRANT que le rapport déposé par Monsieur Turcotte lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Vermette
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la somme de 235 838.95\$ reçue de Recyc-Québec soit répartie aux municipalités participantes à ce service de la Régie comme suit :

Pour 2006 :
QUE le tonnage récupéré dans chacune des municipalités durant l'année tel que déposé par l'entrepreneur, soit multiplié par la compensation allouée, soit 23.35\$ la tonne métrique (tonnage global 2006 : 5 422.75 tm);

Pour 2005 :
QUE le solde du chèque après avoir déduit la compensation estimée pour 2006, soit réparti aux municipalités participantes en établissant selon le tonnage déposé par l'entrepreneur de mars 2005 à décembre 2005 inclusivement, le pourcentage du tonnage par municipalité versus le tonnage global pour la même période (4 265.10 tm).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3620-07

FOURNITURE GRATUITE DES BACS BLEUS POUR LA RÉCUPÉRATION

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Benoît-Lâbre a adopté lors de sa séance tenue le 03 décembre 2007, sa résolution #199634-11-2007, à l'effet de demander à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud de fournir gratuitement les bacs de récupération;

CONSIDÉRANT que présentement, la Régie charge aux municipalités qui font une demande de bacs, le coût net qu'il en coûte à la Régie;

CONSIDÉRANT que la Régie applique le principe de demandeur – payeur dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que si la Régie n'appliquait pas ce principe, la fourniture des bacs serait chargée selon le tonnage de matières acheminées au lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire aurait pour effet de pénaliser certaines municipalités au profit de d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT que selon une étude réalisée à l'interne à la Régie, pour la période comprise entre avril 2006 et juillet 2007, la Régie a vendu 500 bacs au coût payé soit 77.18\$ l'unité;

CONSIDÉRANT que si l'achat avait été réparti selon le tonnage des matières enfouies (la moyenne des tonnages estimés au budget pour 2006 et 2007 a servi pour l'étude), ceci aurait eu pour effet d'avantager sept (7) municipalités sur dix-huit (18), les onze (11) autres étant désavantagées;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud n'acquiesce pas à la demande de la municipalité de Saint-Benoît Lâbre et conserve le statut quo dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3621-07

AUTORISATION À ALLER EN APPEL D'OFFRE SUR INVITATION - TRACTEUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil autorise Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offre sur invitation pour l'achat d'un tracteur quatre (4) roues motrices, la dépense étant prévue au budget 2008 et ce, après avoir obtenu l'accord du comité budget, lequel travaille sur l'élaboration du devis avec les employés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3622-07

APPUI À CARTONEK INC.

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a participé avec Cartonek Inc. de Sainte-Marie à un projet de récupération de tubulure d'érablière;

CONSIDÉRANT que la participation de la Régie était à l'effet de fournir gratuitement la tubulure à l'entreprise plutôt que de l'enfouir dans son lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que Cartonek Inc. veut donner une valeur ajoutée à cette matière ainsi que publiciser ce nouveau service, lequel est inexistant au Québec actuellement;

CONSIDÉRANT que selon la Régie, le but visé par Cartonek Inc. dans ce dossier est directement orienté dans le sens véhiculé par le Gouvernement du Québec via le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et par Recyc-Québec soit la récupération, le recyclage et la valorisation avant l'enfouissement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régis Drouin
APPUYÉ par Madame Nicole Lambert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde tout son appui à Cartonek Inc. dans sa démarche auprès des autorités gouvernementales concernées, afin de réaliser son projet de récupération de tubulure d'érablière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3623-07

AJUSTEMENT DES CONTRATS DE COLLECTE SÉLECTIVE

CONSIDÉRANT que la Régie a signé le 3 avril 2003 un contrat avec Services Sanitaires Denis Fortier Inc. concernant la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que le devis de soumission liant les deux (2) parties contient une clause d'indexation du contrat, clause relative à la variation du prix du carburant diesel (addendum numéro 4);

CONSIDÉRANT qu'une première entente relativement à cette hausse, au montant de 1 040.00\$ toutes taxes incluses par semaine a été acceptée le 24 février 2005 (Rés. 3181-05);

CONSIDÉRANT qu'une seconde demande du même montant a été consentie par la Régie le 22 septembre 2005 (Rés. 3279-05);

CONSIDÉRANT que Madame Mélanie Brousseau a adressé à la Régie le 11 décembre 2007 une nouvelle demande de la part de l'entrepreneur, demande rétroactive au 01 septembre 2007;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Vermette
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie accepte la demande formulée le 11 décembre 2007 par Madame Mélanie Brousseau au nom de Services Sanitaires Denis Fortier Inc. et ce, rétroactivement au 01 septembre 2007.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3624-07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 21h10.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ÉRIC LACHANCE

ROGER TURCOTTE